

MAIRIE DE VILLENEUVE D'AMONT

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 05 MARS 2015

Etaient présents : GRASSA Martine, MONNIN Marie-Claire, GODARD Jean-Louis, MARSOUDET Laurent, GODARD Vincent, GREUSARD Liliane, MONNIN Antoine, ROLET Jean-Yves et ROLET Joëlle.

Absents excusés : BERHAULT Jacques et PONTIUS Nathalie (procurations à Martine GRASSA)

1. Attribution de la parcelle lieudit « Les Narboz » de 2.20 ha :

Mme le Maire rappelle à l'ensemble du Conseil Municipal l'historique de cette parcelle.

Elle propose de créer un bail d'une année, pour les agriculteurs qui épandent les boues. L'ordre d'attribution de la parcelle se ferait par ordre alphabétique. Les éventuels « nouveaux épandeurs » s'ajouteraient en fin de liste. Mr GODARD Alain terminant, le prochain agriculteur pour l'année 2015 sera GODARD Vincent, suivi de MARION Denis, ROLET Jean-Yves, et le Gaec des VIOLETTES.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité

2. Bail de location de la parcelle « Les Narboz » à Mr MONNIN Gabriel :

Mme Grassa explique qu'il y a lieu de revoir le prix indiqué sur le bail Mairie de Villeneuve d'Amont / Mr MONNIN Gabriel. En effet, le prix avait été calculé lors de la signature du bail le 13/05/2013, à 201.25 €/ha, alors qu'il aurait dû être de 170 €/ha. La régularisation sera faite rapidement pour l'année 2013. Les années suivantes seront facturées selon le nouvel indice.

3. Convention assainissement – Commune / GODARD Alain :

Mme Grassa explique que suite au vote de la fixation du prix de l'eau et de l'assainissement, il était convenu qu'une convention devait être mise en place entre la Commune et Mr GODARD Alain pour l'évacuation des eaux blanches de son exploitation agricole.

Dans un même temps, Mr GODARD Vincent lui aussi concerné par cet aménagement, s'est engagé à installer un sous compteur dans son exploitation agricole.

Après lecture, les deux conventions sont approuvées à l'unanimité des membres.

4. Proposition d'achat de la parcelle Forestière de Mr ROUSSILLON Alain :

Mme le Maire rappelle la proposition reçue par Maître CHARPENTIER, notaire à Levier, pour l'achat de la parcelle ZG numéro 8, lieudit « Aux Joncs » de 30a 36ca, pour une valeur de 11 000 euros.

Après la visite de la parcelle, les membres de la Commission rapportent leur interrogation sur l'exactitude de l'estimation. Le Conseil décide donc de ne pas s'engager sur la proposition de 11 000 € pour cette parcelle.

5. Règlement de la salle pour tous :

Mme GRASSA lit l'ancien règlement. La question se pose sur l'éventualité de mettre en place un tarif. Après débat, le choix est fait de ne pas faire payer les personnes de Villeneuve d'Amont et d'instaurer un tarif de 35€ pour la location aux personnes extérieures.

POINTS A VOIR

- Les plannings de tenue des bureaux de vote pour les élections départementales du 22 et 29 mars sont faits et seront envoyés prochainement aux membres du Conseil.
- Mr GODARD Jean-Louis lit le compte rendu de la dernière réunion du SIVOM. Le Conseil Municipal attend le tableau régularisé des coûts 2014 et l'estimation du coût après achat du nouveau tracteur.

- Mme GRASSA, lit la lettre de l'association A.R.C demandant 1. le relais de l'information, 2. prêt de salle, 3. subvention annuelle ou occasionnelle.

Le Conseil Municipal accepte le premier point. Sur le second, le périscolaire étant installé dans les locaux, il est assez compliqué de proposer des salles. Concernant la subvention, le Conseil Municipal étudiera ce cas occasionnellement.

- Mme Grassa reparle du projet « **LIFE TOURBIERES** » pour la restauration des tourbières de la commune qui arrive à échéance. Mme le Maire souhaite la création d'une commission environnement avec quelques personnes, élus, agriculteurs et chasseurs pour participer au projet. **Les personnes intéressées peuvent se présenter en Mairie.**
- Martine GRASSA a inscrit la commune dans un projet à candidature au niveau national appelé « PLAN DE PAYSAGES ». Les Communes concernées sont Levier, Villers sous Chalamont, Villeneuve d'Amont, Arc sous Montenot, Supt, Chapois et Montmarlon.
- Mme GRASSA fait le point sur le remplacement de la secrétaire de Mairie pour son congé maternité. Le centre de gestion n'a toujours pas trouvé de candidats, mais deux secrétaires pourraient venir dépanner sans problème.
- Point sur la sécurité routière : Pour rappel soirée code de la route vendredi 13 mars à la salle des fêtes. Les communes de Villers sous Chalamont et Arc ont accepté de verser une participation pour le spectacle VERONIMO qui sera proposé aux enfants. Point sur les devis bracelets fluorescents et éthylotests.
- Lecture d'un courrier d'EDF pour rappeler de ne pas stocker la neige devant les transformateurs.
- Lecture des remerciements de la famille de Gabriel PREVALET.
- Logo : Il est décidé de laisser le logo à la nouvelle association de Villeneuve d'Amont « La Vermicelloise ».
- Route de la vierge : Il faut absolument faire quelque chose pour les trous omniprésents sur la route. Un mail sera envoyé à Mr Ciresa et l'entreprise Saulnier afin de leur faire constater ces dégâts.

Vu par Nous, Maire de la Commune de Villeneuve d'Amont pour être affiché le 06 mars 2015, à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

A VILLENEUVE D'AMONT, le 06 mars 2015

Mme le Maire,
Martine GRASSA.